

CH/UXX-PXSX / XXXXXX / 756.XXXX.XXXX.XX

**Personnel/Confidentiel**

Monsieur  
Max Modèle



**Certificat de prévoyance personnel**  
**À l'attention de Monsieur Sabine Modèle**  
**Motif d'établissement: Versement de l'excédent**

**Valable à partir du 01.01.2019**

Tous les montants sont en CHF

<b>Données générales</b>	Contrat XXXXXX	Salaire annuel annoncé	85'150.00
	Group de personnes 001	Salaire considéré, partie épargne	60'265.00
	Effectif général	Salaire considéré, partie risque	60'265.00
	No d'assuré 756.XXXX.XXXX.XX		
	Date de naissance 07.07.1969		
	Taux d'occupation de 100.00%		

		Partie obligatoire	Total
<b>Avoir de vieillesse</b>	Avoir de vieillesse disponible au 01.01.2019	138'937.30	145'561.20
	Versement (Excédent) 01.01.2019		46.00
	Avoir de vieillesse au 01.01.2019	138'937.30	145'607.20
	Droit à la prestation de libre passage au 01.01.2019	138'937.30	145'607.20
	Taux d'intérêt valable pour la période concernée		
	• partie obligatoire	x.xxx%	
	• partie subrogatoire	x.xxx%	

		Capital	ou	Rente
<b>Prestations de vieillesse</b>	À l'âge de 65 ans au 01.08.2034	360'637.90		24'029.75
	À l'âge de 64 ans au 01.08.2033	344'620.85		22'023.45
	À l'âge de 63 ans au 01.08.2032	328'840.55		20'203.70
	À l'âge de 62 ans au 01.08.2031	313'293.45		18'543.55
	À l'âge de 61 ans au 01.08.2030	297'976.05		17'021.95
	À l'âge de 60 ans au 01.08.2029	282'885.05		15'621.25
	À l'âge de 59 ans au 01.08.2028	268'017.10		14'373.00
	À l'âge de 58 ans au 01.08.2027	253'368.90		13'214.15

Autres prestations à la retraite (en pourcentage de la prestation de vieillesse perçue sous formes de rentes)

- Rente pour enfant de personne retraitée 20%
- Rente de conjoint/de partenaire en cas de décès après le départ à la retraite 60%
- Rente d'orphelin en cas de décès après à la retraite 20%

Taux d'intérêt supposé pour le calcul des prestations de vieillesse (non garantie) : x.xxx%

Les taux utilisés pour la conversion de l'avoir de vieillesse en une rente ainsi que les taux d'intérêt en vigueur actuellement se trouvent sous [www.swisslife.ch/fr/protect/](http://www.swisslife.ch/fr/protect/)

<b>Financement de la retraite anticipée</b>	Versement supplémentaire pour une retraite anticipée	Maximum
	A l'âge de 64 au 01.08.2033	-
	A l'âge de 63 au 01.08.2032	-
	A l'âge de 62 au 01.08.2031	-
	A l'âge de 61 au 01.08.2030	-
	A l'âge de 60 au 01.08.2029	-
	A l'âge de 59 au 01.08.2028	-
	A l'âge de 58 au 01.08.2027	-

En ce qui concerne le financement, nous vous renvoyons au règlement de prévoyance.

Tous les montants sont en CHF

		Accident	Maladie
<b>Prestations en cas d'invalidité</b>	Rente annuelle d'invalidité (délai d'attente de 24 mois)	0.00	20'753.45
	Rente annuelle pour enfant d'invalidé (délai d'attente de 24 mois)	0.00	4'150.70
	Exonération des cotisations (délais d'attente de 3 mois)		
	Les prestations indiquées correspondent à un degré d'invalidité de 100%		
	Les prestations en cas d'invalidité sont payables au maximum jusqu'au 31.07.2034.		

		Accident	Maladie
<b>Prestations en cas de décès avant la retraite</b>	Rente annuelle de conjoint/partenaire	0.00	12'452.05
	Rente annuelle d'orphelin	0.00	4'150.70
	Capital décès en plus d'une rente de conjoint/partenaire	145'607.20	0.00
	Capital décès, si aucune rente de conjoint/partenaire n'est due	145'607.20	145'607.20

		Partie obligatoire	Total
<b>Rachat / Remboursement</b>	Total versement possible au 01.01.2019	0.00	26'900.75
	• Part de remboursement du versements anticipé pour la propriété du logement	0.00	0.00
	• Part de remboursement consécutif à un divorce/dissolution du partenariat enregistré	0.00	0.00
	• Part de rachat dans la caisse de pension		26'900.75
	Les versements anticipés pour la propriété du logement sont à rembourser avant un rachat.		

		Employé	Total
<b>Financement</b>	Cotisation d'épargne	4'475.40	8'950.80
	Cotisations de risque, coûts et cotisations additionnelles ordonnées	1'817.40	3'634.80
	Cotisation annuelle	6'292.80	12'585.60
	Cotisation mensuelle 1/12	524.40	1'048.80

		Partie obligatoire	Total
<b>Données générales</b>	Montant maximum disponible pour la propriété du logement au 01.01.2019		145'607.20
	Mise en gage pour la propriété du logement: non		

<b>Commission-de gestion</b>	Président/présidente Jean Dupont, XXXX Modèleville	
	Représentants des salariés	Représentants de l'employeur
	Sabine Modèle, XXXX Modèleville	Jean Dupont, XXXX Modèleville

**Remarques** Vous trouverez les conditions légales ainsi que d'autres informations utiles sous [www.swisslife.ch/fr/protect/](http://www.swisslife.ch/fr/protect/)  
Les valeurs mentionnées se basent sur les hypothèses actuellement en vigueur et ont un caractère purement informatif.  
S'agissant de l'échéance et du droit aux prestations, nous vous renvoyons à votre règlement de prévoyance et au plan de prévoyance sur lequel se base le présent certificat.  
Monsieur/Madame Prénom, Nom de famille se tient à votre disposition au 043 284 XX XX, pour tout renseignement complémentaire.

**Votre prévoyance en ligne** Le portail en ligne vous permet de consulter vos données et de planifier votre avenir en ligne.  
Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur [myworld.swisslife.ch](http://myworld.swisslife.ch) et bénéficiez de nos prestations

Etabli par Swiss Life le 01.01.2019 sur mandat de votre institution de prévoyance.